

76

ARRIVE LE
28 SEP. 2007

Châlons en Champagne,
Le 26 SEP. 2007

DRE/SMO

Le Président

Direction des Infrastructures et
Transports

Affaire suivie par : Laurent HEIM

Tél : 03.26.70.66.01

Fax : 03.26.70.89.45

Méi : lheim@cr-champagne-ardenne.fr

Réf : DIT/LH/KH

Monsieur José THOMAS
Garant de la concertation RN19
BP 81265
25000 BESANCON

Monsieur le Garant de la concertation,

Dans le cadre de la concertation publique relative à la création d'une autoroute concédée entre Langres et Vesoul, la Région Champagne-Ardenne souhaite apporter les informations suivantes concernant le positionnement des échangeurs autoroutiers envisagés sur le territoire champardennais.

Lors de la signature du protocole d'accord concernant l'aménagement de la RN19, le 3 juillet 2006, il était prévu dans l'annexe 3 du protocole, la création de six échangeurs dont trois en Champagne-Ardenne :

- un au niveau de la RD428 (raccordé à l'A31),
- un au niveau de la RD17 (Chalindrey) ou un au niveau de la RD974 (ex RN74) comme solution alternative,
- un au niveau de Fayl-Billot Ouest ou un au niveau de Fayl-Billot Est (raccordé sur le RD460 à la Folie).

Préalablement à la signature de ce protocole, j'ai fait part au Ministre de l'Equipement de la nécessité de réaliser au moins 4 échangeurs en Champagne Ardenne notamment en termes d'aménagement du territoire et de la participation financière des collectivités locales.

Cette nécessité est confortée par les récents débats de juin 2007, lors de réunions publiques de concertation, à propos des échangeurs au sud de Langres.

En effet, chacun des deux échangeurs présentés (RD17 ou RD974) dessert des zones d'activités économiques d'importance pour le sud Haut-Marnais.

.../...

